



## **Intervention CFDT lors de l'audience du 18 juillet 2007**

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs,

La constitution du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables aux contours élargis et dont vous assumez Monsieur Borloo, en qualité de ministre d'Etat, la responsabilité constitue pour bon nombre de citoyen et de personnels une orientation souhaitée et plutôt une bonne nouvelle. Quelques espoirs de voir mieux pris en compte les questions essentielles de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables avec la création de ce grand ministère existent. Elle constitue un challenge à relever : préserver et améliorer des conditions de vie durable, sauvegarder la diversité, préserver la planète et cesser de détruire l'espace que nous devons aux générations futures peut être enthousiasmant et motiver de nombreux personnels.

Mais déjà se profilent des question douloureuses et sources de grandes inquiétudes chez les personnels. Combien au final serons nous à porter et défendre les politiques publiques au service des citoyens et avec quelles conditions de travail ?

En effet des annonces et des programmes lourds de menaces pour le service public que nous défendons en terme d'emploi, de moyens, en terme de fiscalité, en terme de cotisations sociales...nous inquiètent. Comment répondre aux missions assignées au ministère et à ses personnels, comment réussir les réorganisations, comment bien prendre en charge la GPEEC, la formation, l'action sociale avec une aussi forte diminution programmée des effectifs ?

Le fonctionnaire n'est pas seulement un coût, il est aussi, au quotidien, producteur de richesses, de services assurés, de lien social, de territoires aménagés et construits. Beaucoup parmi les personnels de vos services interprètent le slogan du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux en 2008 comme une forme de grand mépris à leur égard au regard des missions assurées, de leur utilité économique et sociale des compétences qu'ils assurent avec vigueur et rigueur.

Les réformes se suivent mais hélas souvent les moyens disparaissent. Avec souvent, comme seul recours la fuite en avant, et l'empilement de nouvelles structures ou toutes les formes de précarité se développent.

Vous arrivez Monsieur le ministre dans un contexte difficile :

- Les personnels, souvent sur l'ensemble de l'éventail hiérarchique, sont déboussolés le moral dans les chaussettes, soucieux qu'ils sont de leur avenir professionnel, de leur identité (effet logo dévastateur), de leurs conditions de travail et de leur rémunération.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2007 le SMIC a de nouveau rattrapé le minimum fonction publique.

- En catégorie C nos constats sont les suivants :
  - Les deux premiers échelons de l'échelle 3 et le premier de l'échelle 4 sont au SMIC,
  - Il faut 8 ans à des personnels recrutés sans concours ni exigence de diplôme pour gagner 13 points d'indices (soit 58.89€ brut et 49.14 € net par mois). Il faut 8 ans à des personnels recrutés sur concours avec exigence de diplôme pour gagner 23 points d'indice (soit 104.19 € en brut et 86.94€ en net par mois)
  - Le premier échelon du premier niveau de la catégorie B type se situe 4.95% au dessus du SMIC, celui du B classement indiciaire intermédiaire (CII) à 8.83% et pour la catégorie A, il est à 23.32%.

Par exemple sur le champ de l'ex- ministère de l'Equipement la situation c'est :

- Des réorganisations difficiles, sources de souffrance au travail. Pour de nombreux personnels, l'environnement professionnel a changé et les efforts d'adaptation demandés ne sont pas soutenus par des formations adaptées et programmées au bon moment,
- Des personnels en souffrance aussi, au regard de leur charge de travail en constante augmentation. Au regard des fatigues supplémentaires qu'impose, à certains, l'allongement des temps de déplacements non choisis, consommateurs des autres temps sociaux, sans oublier la charge financière qu'ils font peser sur les revenus,
- Des mouvements sociaux pour lesquels l'administration n'a pas le temps de recevoir dans les délais du préavis les organisations syndicales alors que, dans le même temps, l'actualité porte sur le service minimum et que des maintiens dans l'emploi sont imposés.

La constitution du nouveau MEDAD exige de votre part l'ouverture de grandes négociations avec les représentants des personnels. Nous vous proposons de répondre à quelques grandes urgences à traiter sans attendre par l'ouverture de véritables négociations sur :

- Un accord sur le calendrier de mise en oeuvre des prochaines évolutions liées à la construction de ce nouveau ministère, la méthode de concertation et son contenu.

Il est impératif que nous nous mettions d'accord sur la façon dont nous allons travailler, sur les engagements à prendre et à respecter afin que nous soyons plus efficaces dans nos discussions. Le précédent de la décentralisation et des réorganisations, encore en cours, doit nous aider à mieux appréhender les processus et à dégager les conditions d'une concertation plus réussie. Un cadrage national va devoir vite s'imposer !

- Une réflexion rapide sur les instances paritaires du MEDAD, leur place, rôle et conditions d'articulation et de fonctionnement entre elles et leurs mises en place.
- Une négociation sur les missions de ce nouveau ministère, sur les moyens pour les accomplir, sur l'organisation et la structuration des services qu'ils soient directions générales, en administration centrale, ou bien services déconcentrés. Ils vont devoir mieux travailler ensemble. Qu'elles en seront les conséquences pour les personnels ?

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences doit à ce titre être l'objet de toute notre attention. Les personnels sont inquiets quant à leur avenir professionnel. La cartographie des métiers en fonction de leurs perspectives d'évolution doit être faite. Des phases transitoires doivent être négociées pour gérer au mieux les évolutions attendues et

permettre aux personnels non seulement de s'adapter mais de s'inscrire résolument dans les transformations.

- Un accord mobilité doit être négocié

Les réformes en cours et leurs conséquences en terme de réorganisations sont menées avec souvent des mobilités imposées aux personnels. Nous devons ouvrir une négociation sur les conditions des mobilités, leur accompagnement social. L'engagement doit être pris de limiter les mobilités aux volontariats, d'envisager, avant toute mobilité l'étude de solutions alternatives, de dispositifs transitoires pour en limiter l'impact sur les situations individuelles et les familles. Cet accord doit aboutir à un protocole définissant les règles et les garanties que l'administration apporte à l'agent concerné en terme de maintien des revenus, d'aides financières, de temps de travail, de déroulement de carrière ou de mobilité.

Un accord mobilité qui inclut la possibilité d'expérimenter vraiment le télé travail lorsque ledit travail s'y prête et que les personnels sont volontaires pour l'expérimenter

- L'aménagement et la réduction du temps de travail se sont mises en place dans les différents services avec des règles de mises en œuvre particulières à chacun. Elles ne sont sans doute pas identiques. Il convient de les harmoniser sur le meilleur dispositif.
- Enfin nous sommes issus de différents ministères ou les rémunérations (traitement plus primes) sont variables et recouvrent des réalités largement différentes. Mais aujourd'hui ces différences, si elles l'ont jamais été, ne seront plus acceptables dans un ministère où nous serons réunis. Les difficultés sont connues et identifiées il reste à s'engager dans un vaste plan d'harmonisation des rémunérations et notamment des régimes indemnitaires en les alignant, bien entendu, sur les niveaux les meilleurs. Il sera vite intenable de maintenir plus longtemps les différences que nous constatons.

La préoccupation de la CFDT sur le périmètre exact de MEDAD est très vive dans les secteurs qui relevaient antérieurement d'autres ministères. Il en est ainsi des DRIRE qui sont toujours rattachées à Bercy et de la DIACT qui entrait dans les compétences du Premier ministre.

Ces deux secteurs sont actuellement, à la CFDT, dans le champ de la fédération des finances. L'attitude de la CFDT par rapport à ces changements de périmètre est dictée par le souci du service public et par celui des agents.

Pour notre organisation la sécurité industrielle, l'énergie, la présence des services publics et le développement des territoires sont des composantes nécessaires du développement durable. Nous ne sommes pas choqués par des changements de périmètre. La CFDT a été la seule organisation qui n'a pas rejeté la fusion DRIRE-DIREN.

Mais l'effectivité du dialogue social suppose que nous sachions quels sont les décideurs dans les matières qui concernent au premier chef les organisations syndicales. Qui sera en charge de la GRH, où seront situées les instances paritaires sont donc des questions primordiales. La CFDT n'a pas rencontré d'interlocuteurs mandatés dans sa demande de négociation d'un cadrage national pour la fusion DRIRE DIREN

Si les informations dont nous disposons sont exactes, l'activité des DRIRE sera partagée entre le MINEFE qui pilotera la métrologie et le développement industriel et le MEDAD qui prend en charge la sécurité industrielle et l'énergie. Les crédits dépendraient du MEDAD. Nous souhaiterions savoir si vous partagez l'analyse de Bercy selon laquelle 80 % des activités des DRIRE seraient rattachées au MEDAD et quelles conséquences vous en tirez. La CFDT n'est pas fermée à des évolutions mais elle tient à ce que les personnels n'en souffrent pas. Nous

demandons donc que le statut des personnels, leurs droits et garanties notamment en matière de rémunérations et de carrière soient préservés.

La situation de la DIACT, où il faut souligner au passage que la CFDT est la seule organisation syndicale présente, est spécifique. La comporte en effet une très forte proportion de personnels contractuels, environ un agent sur 2. La CFDT souhaite qu'ils ne soient pas les oubliés de la construction d'un grand ministère dans lequel les fonctionnaires seront naturellement les plus nombreux. La CFDT souhaite qu'un des premiers chantiers du dialogue social au MEDAD soit consacré à la définition d'un cadre général ministériel pour les contractuels.

Je vous remercie monsieur le ministre, mesdames messieurs de votre attention à cette première intervention que mes camarades ne vont pas manquer de compléter au cours de la suite de nos échanges.